

## **Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE**

### ***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***REUNION DU 28 AVRIL 2014***

Date de convocation	21/04/2014
Date d'affichage	29/04/2014

#### **L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT HUIT AVRIL à 20 heures 30**

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

- ↵ Présents : tous les conseillers sauf,
- ↵ Absents :
- ↵ Excusés : Mme BIETRY Marie-thérèse

Représentés : Mme Christine BAUMANN représentée par M. Raymond SCHMITT  
M. Régis CHATEL représentée par Mme Marie-Christine CHAFFOTTE  
Mme Mireille CRUCIANI représentée par Mme Michèle PARMENTIER  
M. Laurent JOST représenté par M. Alain MICHEL

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	14	4	18

- ↵ SECRETAIRE : Mme GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03/04/2014 a été adopté à l'unanimité.

-----

### **BUDGETS PRIMITIFS 2014 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT - FORETS**

Le Maire présente les budgets primitifs de l'année 2014 COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT – FORETS  
comme suit et qui ont été approuvés à l'unanimité :

SECTIONS	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT	FORETS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	1117631.72	232484.04	144326.93	246700.00
Recettes	1117631.72	242264.11	144326.93	303640.16
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	387420.00	83816.35	296693.54	56912.44
Recettes	387420.00	83816.35	296693.54	56912.44

## **INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,  
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération du 03/04/2014 portant même objet et la remplace comme suit :

- 
- DECIDE de fixer à compter du 28 /03/2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
- Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :
- - maire : 43 % de l'indice 1015
- - 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints : 16.50 % de l'indice 1015
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

## **TAUX DE LA FISCALITE – ANNEE 2014**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
FIXE les taux de la fiscalité pour l'année 2014 comme suit :

### Taux 2014

Taxe d'habitation :	13,71 %
Taxe sur le foncier bâti :	7.19 %
Taxe sur le foncier non bâti :	16.45 %
Cotisation foncière des entreprises :	16.93 %

## **PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2014**

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Considérant que les redevances de pollution et redevances de modernisation des réseaux et de collecte sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

FIXE pour l'année 2014 :

- le prix de base du m<sup>3</sup> d'eau à 1.083 € HT
- la redevance de collecte et de transport pour l'assainissement à 0.415 €/m<sup>3</sup>
- la maintenance par abonnement à 15 € HT
- la redevance de prélèvement à 0.06 € HT/m<sup>3</sup>
- la redevance de pollution à 0.407 € HT/m<sup>3</sup>
- la redevance de modernisation des réseaux et de collecte à 0.274 €HT/m<sup>3</sup>

## **REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT 2013 DU BUDGET FORETS**

Le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif 2013 du budget forêts laisse apparaître un excédent de clôture de 132 640.16 € à la section de fonctionnement et qu'il serait bon qu'une partie de cette somme soit reversée au budget général.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Donne son accord pour le reversement au budget général de la commune d'une somme de 100 000 € correspondant à une partie de l'excédent du budget forêts de l'année 2013.

## **DELEGATION A LA COMMISSION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire expose que les demandes de subvention émanant des associations sont examinées et instruites par la commission « attribution de subvention aux associations ».

Il y aurait lieu de donner délégation à cette commission pour l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE délégation à la commission « attribution de subventions aux associations » pour l'attribution des subventions aux associations après instruction des dossiers par la dite-commission.

## **COMMISSION DES IMPOTS**

Le Maire informe le conseil municipal que suite au changement de municipalité, il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs de la commune (le Maire y assurant la présidence) qui doit comprendre six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui seront désignés par la Direction des Services Fiscaux selon une liste proposée de 24 personnes ;

Le conseil municipal propose les 24 personnes suivantes :

### **Commissaires titulaires :**

M. PARMENTIER Denis – AMBLARD Daniel – LATZER Jean-Pierre – WECKERLE Alain – KANJER Antoine – PAULUS Alban (Frémonville) – MICHEL Alain - BOUILLET Jean-Claude – BARASSI Corneille - FERRY Jean-Claude – ACREMENT Christiane – MADEO Jean-Noël

### **Commissaires suppléants :**

MULLER Denis – COURTOIS Gérard – BIETRY Roland - HOVASSE Martial - RAMELLA Pierre (Val-et-Chatillon) - LALEVEE Christian – SCHAAFF René –SIMONET Marc – STRICHER Jacques - MITON Patrice - NOUGUIER Christian – HUSSON Christian

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération du 03/04/2014 portant même objet et la remplace comme suit :

DESIGNE Mme Marie-Thérèse BIETRY en qualité de conseillère municipale chargée des questions de défense et M. Bernard SCHMIT en tant qu'assistant.

## **DESIGNATION DES MEMBRES ES-QUALITE DE CERTAINES COMMISSIONS**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur la désignation de M. Jean-Noël JOLE, Maire de PARUX en tant que membre de la Caisse des Ecoles.

## **COMMISSION FORETS**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur la désignation de M. Gérard SERRIERE en tant que membre de la commission forêts .

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
René ACREMENT